

Libaire Elie

- Correspondance

5 Pge 1 dse

.....5P.../10.11

MINISTRE DE LA JEUNESSE

Monsieur Le Ministre du Plan
et des Ressources Naturelles
KIGALI . -

S/c.de et C.P.I. à Monsieur Le
Ministre de la Jeunesse
KIGALI . - ✓

Vu
R
Situation du Projet
Expropriation
Remera.-

Monsieur Le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le crédit de paiement de 2.000.000 frs.RW. prévu sur le budget de développement 1974, article 24-22-35-61 pour indemniser le premier groupe des personnes expropriées sur le terrain réservé au Ministère de La Jeunesse à Remera, Commune RUBUNGO, a été débloqué le 24 décembre 1974 et payé aux bénéficiaires, au Bureau Communal de RUBUNGO, le 30 décembre 1974 par LIBAKARE Elie, Fonctionnaire-Dirigeant du Projet et NZIGIRA Smaragde, Agent chargé des expropriations au Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage.

Comme vous le savez Monsieur Le Ministre, des 122 personnes expropriées sur ledit terrain, seulement 72 d'entre-elles, ont pu être indemnisées sur le budget de développement de l'Exercice écoulé. Je vous transmets leur liste pour information. Les listes des personnes à indemniser en deuxième phase sur le budget de développement de l'Exercice 1975 sont encore au Ministère de l'Agriculture et de L'Elevage (Bureau Domaine) et vous seront transmises incessamment.

Veillez agréer Monsieur Le Ministre, L'assurance de ma considération très distinguée.

LIBAKARE Elie
Fonctionnaire-Dirigeant

C.P.I.

-Son Excellence Monsieur Le Président
de La République Rwandaise

KIGALI . -

-Monsieur Le Ministre de L'Intérieur et de
La Fonction Publique

KIGALI . -

-Monsieur Le Ministre des Finances et de L'Economie

KIGALI . -

-Monsieur Le Ministre de L'Agriculture et de L'Elevage

KIGALI . -



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

- 2 -

	35. GATSURA Pierre.	35.012 frs.
Réf. N°	36. BIHIHALI Thomas.	2.520 frs.
	37. GAKWERERE.	211 frs.
Annexe	38. NGULINZIRA.	690 frs.
Objet	39. MUKANTAGARA J.	33.930 frs.
	40. MUKINGAMUBILI.	66.651 frs.
	41. KAGAJU.	41.479 frs.
	42. MUKANDANGA H.	56.260 frs.
	43. MUKANDANGA.	6.966 frs.
	NIYOYITA.	
	GAKUBA.	
	KAYONGA.	
	44. GAKUBA A.	50.803 frs.
	45. MUYANKINDI.	48.469 frs.
	46. KAZIGE.	3.768 frs.
	47. MUKANTABANA.	10.687 frs.
	48. ZIKULIKIZA Jean.	79.853 frs.
	49. NGULINZIRA.	690 frs.
	50. MUKANDANGA.	23.780 frs.
	51. NYIRANTURO.	53.338 frs.
	52. NJAMBA Gabriel.	40.309 frs.
	53. NIYOYITA Venant.	59.040 frs.
	54. KAREGEYA Claver.	23.732 frs.
	55. KARANGWA Charles.	6.774 frs.
	56. KARURANGA.	50.263 frs.
	57. MUKWIRANGABO.	29.813 frs.
	58. HANYURWA Shabani.	14.008 frs.
	59. MUNIGANTANA.	28.685 frs.
	60. MURAGIRE Jean.	1.164 frs.
	61. MIVUMBI Ignace.	220 frs.
	62. KANKUNDIYE.	1.323 frs.
	63. MUKAMUHASHYI.	25.106 frs.
	64. KABAVUVU Joseph.	1.563 frs.
	65. MBARUBUKEYE.	36.425 frs.
	66. KIBWANA Ali.	2.256 frs.
	67. KARANGWA Hamisi.	5.314 frs.
	68. RUTACENGWA.	4.932 frs.
	69. GATWA Paul.	31.205 frs.
	70. MUGARAMBA Azarias.	15.638 frs.
	71. MUKARUKWAYA A.	13.108 frs.
	72. NYIRAMATIBITIBI.	56.026 frs.

NOTE A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE CONCERNANT LE PROJET D'EXPROPRIATION DE REMERA

Le projet d'expropriation de Remera sur le terrain réservé au Ministère de la Jeunesse date de l'année 1972. Suite à la mutation des personnes ayant suivi le dossier dès le début, celui-ci n'a pas été poursuivi normalement. Ce n'est qu'en 1974 que l'on se décida d'arrêter définitivement les listes des personnes expropriées. Au total 122 personnes avaient droit à un montant d'environ 4.000.000 Frw, mais le Budget de Développement ne pouvait pas supporter ce montant en une fois, ce qui poussa les responsables à voter une tranche de 2.000.000 Frw destinée à ce projet pour l'exercice 1974, l'autre tranche étant à prévoir sur l'exercice en cours. A ce stade ce fut une question d'entente puisqu'aucun écrit n'existe là-dessus. La première tranche a été payée à 72 personnes le 30 Décembre 1974. Quant à la deuxième tranche j'ai constaté que l'inventaire des projets à financer par le B.D. 1975 nous transmis par le Miniplan l'a omise. Alors j'ai contacté par téléphone Monsieur MAYIRA André, Directeur du B.D. au Miniplan qui m'affirma que cette tranche avait été programmée pour cette année mais qu'elle fut supprimée lors du conseil des Ministres.

Devant cette situation, les considérations suivantes sont à retenir : a) les personnes expropriées attendent leurs indemnités depuis novembre 1972 et en principe n'exercent aucune activité agricole ou de valorisation quelconque de leur propriété.

b) Bon nombre d'entre elles (72 sur 122) ont déjà reçu leur part mais ne quittent pas leurs parcelles car les travaux de construction ne commencent pas encore, ce qui crée une situation privilégiée pour un groupe et un sujet de mécontentement pour l'autre.

A cet effet, je proposerais ce qui suit :

a) demander au Miniplan l'insertion de cette tranche sur la liste des autres projets à financer pour l'exercice 1975.

b) Si cette possibilité ne tient pas, on redonnerait au groupe des 50 personnes le plein droit sur leurs propriétés quant à la valorisation agricole ou autre jusqu'à ce que leurs indemnités soient disponibles.

Mais cette dernière alternative comporte cet inconvénient que l'on serait obligé de réévaluer toutes les réalisations atteintes au jour de la disponibilité de crédit.

Fait à Kigali, le 6 février 1975

LIBAKARE Etti

Fonctionnaire-Dirigeant du Projet.

Muragizi est chargé de l'expropriation de REMERA (faire note q'ce accord pour les 50 non indemniés (proposés par Muragizi et Miniplan) fait en spécifiant que seule les cultures qui ont été réalisées sont admissibles)

Monsieur Le Ministre du Plan
et des Ressources Naturelles
K I G A L I . -

Objet:Projet Expropri-
ation Remera.-

Monsieur Le Ministre,

Je viens de recevoir la récapitulation des projets relevant du Budget de Développement pour L'Exercice 1975 et m'étonne de voir que la deuxième tranche (soit 2.000.000 frs.) destinée à indemniser le reste des personnes expropriées sur le terrain réservé au Ministère de La Jeunesse à Remera, Commune Rubungu n'y figure pas, alors que c'est votre Département qui a scindé la réalisation de ce projet en deux phases et a promis de l'étendre sur les années 1974 et 1975.

Je vous demanderais donc d'examiner l'insertion du dit Projet sur la liste de ceux à financer cette année. Au cas où cette possibilité n'aurait pas lieu, il faudrait me préciser si l'omission de ce crédit remet d'office les biens et parcelles à leurs propriétaires, vu que ces personnes attendent les indemnités depuis 1972 et n'exercent jusqu'à présent aucune activité agricole ou de valorisation quelconque de leur propriété.

~~Je compte sur votre franchise et habituelle collaboration.~~

Le Ministre de La Jeunesse
Le Commandant RWAGAFILITA P.C.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur Le Président
de La République Rwandaise
K I G A L I . -
- Monsieur Le Ministre des Finances et
de L'Economie
K I G A L I . -
- Monsieur Le Ministre de L'Intérieur
et de La Fonction Publique
K I G A L I . -
- Monsieur Le Ministre de L'Agriculture
et de L'Elevage.
K I G A L I . -